

La ville d'Ecully



FLASH ACTUALITÉ

Arrêté Sécheresse : les restrictions en cours

Publié le 28 octobre 2022

La France traverse depuis plusieurs mois un épisode de sécheresse inédit par sa durée.

Compte tenu de l'amélioration relative de la situation, le préfet du Rhône a décidé de **prolonger jusqu'au 30 novembre 2022 les restrictions** (premier niveau d'alerte) sur les eaux superficielles de l'ensemble du département, à l'exception de "l'axe Saône" placé en situation normale.

A noter une adaptation en vigueur depuis le 28 octobre 2022 : le lavage des tombes et l'arrosage des fleurs dans les cimetières sont autorisés.





0 7.5 15 km

Fond de carte : © TOPO * 2020, BDORTHO * 2020, © IGN Paris, Cadastre © DGPR - 2021 -
Sources :
Éditée le : 27/10/2022 - Diffusion : libre

Pour faciliter la compréhension des différentes mesures, **une [carte interactive](#)** permettant à chacun d'identifier les restrictions auxquelles il est soumis, en fonction de l'usage (domestique, agriculture, industriel, collectivités) et du lieu. Les arrêtés fixant les mesures sont disponibles sur [ce lien](#).



Ville
d'Écully

MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser